

PAR COURRIEL

Le 10 février 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant Couillard Construction  
limitée – carrière sur le lot 5 202 602 à Beauceville**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 février 2016, concernant l'objet précité.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation daté du 11 février 2015, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par :*

Sylvie Lessard  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Sainte-Marie  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8000, poste 226  
Télécopieur : 418 386-8080  
Courriel : [sylvie.lessard@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.lessard@mdelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mdelcc.gouv.qc.ca](http://www.mdelcc.gouv.qc.ca)

Québec  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 11 février 2015

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Couillard Construction limitée  
228, rue Main Est, C.P. 120  
Coaticook (Québec) J1A 2S9

N/Réf. : 7610-12-01-06354-01  
401223592

**Objet :** Exploitation d'une carrière ainsi que d'une unité de concassage et de tamisage

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée de novembre 2014, reçue le 11 novembre 2014 et complétée le 30 janvier 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une carrière ainsi que d'une unité de concassage et de tamisage sur une superficie de 25 500 mètres carrés, sur une partie du lot 5 202 602, cadastre du Québec, ville de Beauceville, Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche.

Les travaux d'exploitation s'effectueront, en tout temps, à plus d'un mètre au-dessus du niveau de la nappe phréatique.

Les travaux d'exploitation seront exécutés d'ici le 28 octobre 2016.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signée par 23/24 datée de novembre 2014, 6 pages auxquelles étaient jointes 10 annexes;

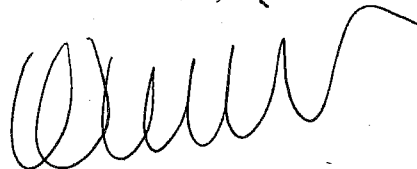
- Lettre datée du 27 janvier 2015, signée par 23 / 24  
2 pages et 5 annexes concernant la  
désignation du lieu d'exploitation, le mode d'exploitation, l'accord du  
propriétaire et des précisions sur l'exploitant.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au  
document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir  
toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas  
échéant.

Pour le ministre,



IO/CM/db

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale et  
de la Chaudière-Appalaches

ANALYSE PAR :

RECOMMANDÉ PAR :

VÉRIFIÉ PAR :

